## DECLARATION SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE DU NORD

Nous Associations signataires de la présente déclaration continuent à suivre très attentivement la détérioration de la situation des droits de l'Homme dans certains pays de l'Afrique du Nord (Libye, Egypte), Etats signataires de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Charte africaine).

Nous sommes particulièrement préoccupés par les violations graves et massives des droits de l'Homme qui interviennent en Libye.

Nous déplorons la violence et l'usage de la force entre les différentes factions libyennes ainsi que la répression aveugle dont sont victimes les populations civiles.

Nous exhortons le Gouvernement libyen à respecter les droits individuels et collectifs des populations notamment la liberté d'expression, de réunion, le droit de manifester pacifiquement tels que garantie par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Concernant la République Arabe d'Egypte, nous exprimons notre vive préoccupation face à la détérioration de la situation des droits de l'Homme dans ce pays. Nous exhortons le Gouvernement Egyptien à assumer sa responsabilité de protéger sa propre population, mais aussi à agir avec retenue et à respecter les droits et libertés de ses citoyens, à respecter les droits individuels et collectifs des populations notamment la liberté d'expression, de réunion, le droit de manifester pacifiquement tels que garantie par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

S'agissant de la République de Tunisie, Nous nous félicitons du processus de transition politique réussi dans ce pays. A ce titre, nous félicitons le peuple de ce pays d'avoir exercé son droit légitime de manière pacifique, courageuse et organisée.

S'agissant de la Mauritanie, nous nous félicitons de la finalisation d'une feuille de route consensuelle pour l'éradication des formes contemporaines de l'esclavage et de ses séquelles. A ce titre, nous sollicitons l'implication de l'ensemble des acteurs notamment les Organisations de la Société Civile dans son exécution afin d'éradiquer ce fléau dont les conséquences entravent encore le développement socio-économique du pays.

Fait à Banjul, le 21 avril 2015

## **Les Organisations signataires**

- Association AMAPROD-Mauritanie
- Association El Moustakbell-Mauritanie
- Association El Amana-Tunisie
- Egyptian Center for Democracy and Development
- Juristes de Tunisie
- Libyan Brotherhood